



Tourcoing

Réunion Publique d'information
Travaux Secteur Masure
16 janvier 2024 – 18h30
Échanges autour de la présentation du diaporama

Présents :

Monsieur VUYLSTEKER, *Premier Adjoint en charge des grands projets, de la rénovation urbaine, de la commande publique et de la commission d'appel d'offres et des affaires juridiques*

Madame DOLPHENS, *Cheffe de projet du Quadrilatère des Piscines – Direction des Grands Projets*

Monsieur BAILLON, *Chargé de Démocratie Participative - Direction de la Vie des Habitants, des Quartiers et du Développement Durable*

Madame SCHAFFER, *Responsable d'opération – SEM Ville Renouvelée*

Vous pouvez retrouver dans le diaporama de cette réunion publique d'information les détails des travaux prévus début 2024, pour une durée de trois mois, comprenant plusieurs plans ainsi que le phasage du chantier.



1. Préambule :

En résumé, le secteur Masure du Quadrilatère des piscines couvre 1,5 hectare. L'objectif est d'y construire environ 145 logements répartis en 5 lots, au cœur d'un espace public paysager, apaisé et partagé.

Les travaux, qui se dérouleront de janvier à fin avril, concerneront les espaces publics, notamment la réfection de la rue du bus, la rénovation du parking et du city stade, ainsi que la création d'espaces publics au sein du secteur Masure.

Ces travaux entraîneront la fermeture à la circulation par tronçon de la rue du bus ainsi que la fermeture provisoire du parking situé dans cette rue.

Un parking provisoire sera ouvert au niveau du city stade pour compenser la fermeture de ce parking du 17 janvier au 22 février.

Pour connaître en détail les dates et les différentes restrictions de circulation de la rue du bus, nous vous invitons à consulter le diaporama de la réunion.

2. Informations complémentaires :

Des Points d'Apports Volontaires seront installés rue du Bus pour recueillir les déchets des futurs résidents du secteur Masure.

Pendant la durée des travaux, les entreprises assureront la bonne collecte des déchets en rendant les poubelles accessibles.

Les accès aux parkings des logements existants seront maintenus pendant la durée des travaux. Les accès piétons seront également possibles.

3. Temps d'échanges suite à la présentation du diaporama :

(Question d'un habitant : Q / Réponse des élues ou de l'opérateur : R)

Q : Les places PMR rue Dewyn sont régulièrement occupées par des véhicules ne disposant pas de carte PMR. De plus, serait-il possible de mettre une place PMR sur le parking provisoire qui sera créé au niveau du City Stade ?

R : Concernant l'occupation des places PMR par des véhicules sans carte PMR, n'hésitez pas à le signaler à la police municipale pour verbalisation. Bien qu'aucune place PMR ne soit supprimée le temps des travaux, une place PMR sera bien créée sur le City Stade.

Q : Le quartier souffre d'un manque de places de stationnement, et durant les travaux, la situation risque de s'aggraver avec 4 places de stationnement en moins. Serait-il possible d'envisager d'offrir un abonnement au parking VINCI pour les résidents proches du chantier pendant la durée des travaux ?

R : Pendant la durée des travaux, quatre places seront supprimées le temps de la réfection du parking actuel (jusqu'au 11 mars 2024). Le stationnement de la rue du Bus sera impacté par tronçons. L'ensemble des logements bénéficiant d'un parking conservera son accès. L'impact sur le stationnement sera limité. Néanmoins, les riverains rencontrant des difficultés peuvent contacter le numéro indiqué sur le flyer pour demander une place de parking. Attention, le nombre de places disponibles est limité.

Sur le long terme, nous notons l'inquiétude des riverains sur le sujet du stationnement, déjà difficile, et l'arrivée d'environ 145 ménages. Le projet d'aménagement prévoit la création de deux places. L'impact est à mesurer. Chaque logement aura sa place en sous-sol. Aussi, l'ambition de ce nouveau quartier en hyper centre, proche des services, équipements et de divers modes de transports, est de réduire la présence de la voiture.

Q : Concernant le stationnement, il y a de nombreuses places vacantes dans le parking de la nouvelle résidence Notre Logis. Pourquoi ne pas proposer aux travailleurs et résidents du quartier de louer ces places ?

R : En effet, les constructions neuves doivent proposer une place de stationnement à chaque locataire ou propriétaire. Un certain nombre de locataires ne souhaite pas prendre cette place de stationnement, qui est en option payante (louée au mois). C'est ensuite au bailleur de décider s'il souhaite proposer ces places à d'autres personnes. La Ville va entrer en contact avec Notre Logis pour étudier cette proposition.

Q : Durant l'été, le city stade est occupé jusqu'à 2 heures du matin, entraînant des nuisances sonores. Serait-il possible de restreindre son utilisation à partir de 23 heures en éteignant son éclairage ?

R : Si vous rencontrez des nuisances sonores nocturnes, n'hésitez pas à appeler la police municipale ou nationale. Concernant l'éclairage, nous vous remercions pour votre proposition et allons voir si cela est réalisable.

Q : Est-il prévu de revoir les accès piétons du parking rue du bus ? Actuellement, un piéton doit faire tout un tour pour rejoindre sa voiture via les trottoirs. Il serait intéressant de reprendre les cheminements naturels qui sont visibles pour les rendre officiels et sécurisés.

R : Cela n'était pas prévu, nous prenons note de votre remarque.

Q : Quand démarrera la construction des futurs logements ?

R : Les constructions débuteront d'ici 2 ans.

Q : Pourquoi construire autant de logements sur un petit secteur ? Les riverains craignent les vis-à-vis et l'impact visuel de telles constructions.

Réponse de M. Vuylsteker : Il y a un grand manque de logements sur la métropole de Lille. À Tourcoing, nous essayons de construire à une densité de 100 logements par hectare pour maintenir une juste densité et qualité de vie.

Le calendrier des constructions n'est pas aussi avancé que celui des aménagements d'espaces publics. La maîtrise d'œuvre travaille actuellement sur des volumes. Les

appels d'offre à destination des promoteurs seront lancés à partir de février. Ces derniers sélectionneront des architectes qui ensuite travailleront sur le détail des lots. Suite à la réunion, la Ville a demandé à ne pas dépasser le R+3 sur ces lots. Afin d'évaluer l'impact des nouvelles constructions sur les habitations actuelles, une étude d'ensoleillement a été demandée par la Ville. Une attention sera portée sur la question des vis-à-vis lors des études de conception.

Q : Rue de la Bienfaisance, le passage piéton du côté du CCAS a été supprimé. Serait-il possible de le remettre ?

R : Nous allons vérifier pourquoi il a été supprimé et s'il est possible de le rétablir.

Q : Le marquage au sol rue Gabriel Péri va-t-il être complété ?

R : Le marquage sur la rue Gabriel va se poursuivre au cours du mois de février. Lors de l'intervention de l'entreprise un arrêté sera pris pour interdire le stationnement afin de procéder au marquage des places de stationnements.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter la SEM Ville
Renouvelée au numéro suivant : 03.20.11.88.11

Fin de la réunion à 19h40